

**LES ORIGINES DE LA  
NOBLESSE DE LA  
SÉNÉCHAUSSÉE DE GRASSE  
AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE**

**Valérie PIETRI**

Lorsque Maurice Aghulon entame la présentation de la noblesse de l'ancien département du Var en 1789, il commence par justifier un certain nombre de ses renoncements : renoncement à établir une liste exhaustive des familles nobles et renoncement à traiter des origines de ces mêmes familles. De telles recherches lui paraissent, en effet, dépasser le cadre de son propos et réclamer un investissement trop lourd. Il est certain que le recensement est une opération délicate et complexe en raison de l'absence de sources statistiques ou de listes nominatives fiables et complètes jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Et la question des origines, considérée d'un point de vue strictement statistique, ne peut être traitée que dans un deuxième temps et à condition de disposer d'un tel recensement. Pourtant, il ne s'agit pas seulement de résoudre cette difficulté afin de rendre possible « une étude sociale complète de la noblesse »<sup>1</sup>. Il s'agit aussi de la comprendre. Car comprendre cette aporie est une manière de comprendre ce qu'est la noblesse d'Ancien Régime : un corps fortement hétérogène qui excède toute tentative de définition univoque. La lexicographie moderne témoigne elle-même d'une profonde ambivalence du terme : pour le *Dictionnaire de l'Académie française*, le noble est celui qui « est élevé par-dessus les roturiers, ou par sa naissance ou par des lettres du prince ». La seule définition globale est négative, le noble n'est pas un roturier, mais quant à une définition positive, la diversité s'impose comme irréductible. Il existe ainsi différentes manières de devenir noble et donc de l'être. Il existe surtout différentes sortes de noblesses qui se distinguent essentiellement par la différence de leur origine selon deux grandes catégories : noblesse immémoriale (« naissance ») et noblesse acquise (« lettres du prince »).

Une étude des origines de la noblesse grassoise conduit donc à mesurer la qualité nobiliaire de ces familles selon des critères objectifs de connaissance des conditions d'entrée dans le second ordre. Cependant, il apparaît tout aussi essentiel de rendre compte du discours autour des origines familiales, de la manière dont ces origines sont mises en scène et en récit. Chaque famille s'efforce, en effet, non seulement de convaincre de sa noblesse mais aussi de se construire une origine nobiliaire aussi prestigieuse que possible. La difficulté réside dans la mise en adéquation entre la réalité des origines et les prétentions.

### • La noblesse de Grasse au XVIII<sup>e</sup> siècle : une évaluation

L'espace choisi pour cette étude est celui de la sénéchaussée de Grasse, composée des vigueries de Grasse et de Saint-Paul. Espace relativement prospère au XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment grâce au développement des activités commerciales, la sénéchaussée de Grasse apparaît comme un monde du gentilhomme rare comparée aux espaces à forte densité nobiliaire de Provence occidentale. L'attraction exercée par Aix, siège de Parlement, explique en grande partie cette disparité. Toutefois, la ville de Grasse peut se targuer d'une vie sociale assez brillante, avec ses salons - dont l'un est animé à la fin du siècle par la célèbre marquise de Cabris, sœur de Mirabeau - ses loges maçonniques, ses bals ...un maintien, voire une expansion d'un mode de vie urbain et mondain qui doit beaucoup au dynamisme commercial de la région ainsi qu'à la présence de la place forte d'Antibes. En effet, l'enrichissement des marchands permet non seulement d'étoffer le poids relatif des élites locales, notamment urbaines, mais tend naturellement à renforcer les rangs du second ordre en raison d'un tropisme social indéniable à l'égard du statut nobiliaire. Par ailleurs, les officiers affectés à la garde du port d'Antibes se joignent ponctuellement à la noblesse locale et partagent ses loisirs et ses occupations, parfois y contractent une alliance. Certes, Antibes n'est pas Toulon, mais l'activité militaire de cette place-frontière permet de consolider le genre de vie nobiliaire dans la sénéchaussée. Un tel dynamisme n'est pas sans poser de nombreuses difficultés dès lors que l'on s'attache à rendre compte de la présence nobiliaire dans cet espace. La noblesse se caractérise, en effet, par sa grande mobilité et sa plasticité constante : mobilité géographique,

---

<sup>1</sup> M. Agulhon, *La Vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 1971, p. 75.

avec la pratique de la double résidence ou une mobilité liée à la carrière ; plasticité sociale en raison de la porosité des limites entre noblesse et roture qui permet l'émergence de nouvelles maisons ; évolution démographique, enfin, qui conduit à la disparition de certaines familles. La dernière difficulté qu'il convient de signaler est également liée aux phénomènes d'ascension sociale et concerne le fait que les familles sont ramifiées en différentes branches et que, dans le cas d'un anoblissement, certaines branches peuvent devenir nobles alors que d'autres demeurent roturières. On pourra ainsi trouver des individus qui portent le même patronyme et sont apparentés, dont l'un est noble et l'autre ne l'est pas. Il est certain que, dans de tels cas, les branches roturières ont une forte tendance à tenter de profiter du prestige de leurs parents et se targuent, aussitôt qu'elles ont les moyens d'adopter un genre de vie qui le permet, d'appartenir au second ordre.

Ainsi, toute évaluation précise est difficile, mais le croisement de différentes listes et de données personnelles permet toutefois d'identifier la plupart de ces familles, tout au moins d'identifier les patronymes nobles. On peut, tout d'abord, utiliser les résultats des vérifications de noblesse, effectuées sous l'égide de la cour des Comptes puis de l'Intendant entre 1664 et 1715. D'après cette source qui, il faut le préciser, sous-évalue notablement le nombre de gentilshommes de la province, on peut constater que vingt-sept maisons nobles ayant été maintenues ont déclaré faire leur résidence dans la sénéchaussée de Grasse<sup>2</sup>.

**Familles ayant déclaré faire leur résidence dans la sénéchaussée de Grasse au cours des réformations de noblesse (1668-1715)**

<b>Patronyme</b>	<b>Résidence</b>
Barcilon	Saint-Paul
Blacas de Carros	Carros
Bompar	Grasse
Bosc	Le Broc
Boussicaud (Le Meingre de)	Grasse
Boyer de Choisy	Antibes
Castellane	Saint-Laurent
Du Port	Saint-Paul
Durand de Sartoux	Grasse
Emeric	Grasse
Flotte	Saint-Auban
Geoffroy de Loube	Grasse
Geoffroy du Rouret	Grasse
Grasse	Briançon (de Grasse)
Grimaldi	Antibes
Hondis	Saint-Paul
Isnard de Léonard des Deux-Frères	Grasse
Lisle de Taulane	Grasse
Lombard	Grasse
Marin-Crespin	Grasse
Nicolas	Antibes
Pape	Saint-Auban
Ponteves Bargême	Grasse
Riouffe	Cannes
Robert d'Escragnolles	Escragnolles
Roux	Saint-Laurent
Theas d'Andon	Grasse
Villeneuve	Thorenc
Villeneuve	Tourettes

<sup>2</sup> D'après F.-P. Blanc, *Origine des familles provençales maintenues dans le second ordre sous le règne de Louis XIV. Dictionnaire généalogique*, thèse, droit, université d'Aix-en-Provence, 1971.

Les maintenues de noblesse constituent un point de départ essentiel pour une évaluation quantitative du second ordre grassois, même si certaines familles n'ont pas été prises en compte. En effet, pour celles dont la noblesse a été confirmée, l'appartenance au second ordre est alors établie juridiquement par le jugement de maintenue. Peu importe l'origine de cette noblesse et même son authenticité : à moins d'un grave revers de fortune ou de la révocation de certaines lettres de noblesse, les familles maintenues se trouvent confortées dans leur statut.

Une autre estimation peut être établie à partir des rôles de la capitation qui prennent en compte l'ensemble des habitants imposables dans chaque ville et communauté d'habitants. Ces listes sont précieuses pour la connaissance de la composition sociale des villes d'Ancien Régime. Cependant, il convient de préciser que les statuts sociaux indiqués sur les rôles témoignent de la réputation d'un individu et de sa famille, de son genre de vie et non de son statut juridique. Par ailleurs, l'exercice de fonctions judiciaires conduit bien souvent, notamment dans les petites villes, à une assimilation à la première classe des habitants qui confond ainsi nobles et roturiers. En outre, il convient de préciser qu'après 1695, les listes sont moins complètes en raison de diverses exonérations et abonnements.

Comme dans toutes les villes de Provence, les rôles de Grasse et de Saint-Paul qui ont été conservés indiquent le nom des familles appartenant à la « première classe » des habitants, même si la condition de gentilhomme n'est pas toujours spécifiée. On peut parfois s'appuyer sur les qualifications, notamment celles de « noble » ou « écuyer », qui sont très claires et, dans une certaine mesure, sur la mention de la possession d'une seigneurie. Ainsi, à Grasse, on trouve vingt-et-une familles possédant fief<sup>3</sup>, six personnes qualifiées d'« écuyers »<sup>4</sup> et deux « chevaliers »<sup>5</sup>. A Saint-Paul<sup>6</sup>, la principale famille est celle des Barcilon, mais on peut y ajouter les Alziari, nobles niçois (agréés par possession de fief) installés en Provence.

Dans le cas des communautés d'habitants, la première catégorie, parfois intitulée « nobles » correspond, en fait, aux seigneurs possédant-fiefs. Certains appartiennent manifestement à la roture, même si l'achat d'une seigneurie ou part de seigneurie signifie sans aucun doute une aspiration à la noblesse. C'est le cas de Jean-François Bounin l'aîné, coseigneur de Châteauneuf. La liste de ces seigneurs de fiefs peut d'ailleurs être complétée par les registres d'aflorinement<sup>7</sup>. On y trouve quelques familles qui possèdent des fiefs dans la sénéchaussée mais n'y résident pas et donc n'apparaissent pas sur les rôles de capitation. On rencontre également des personnages sans doute en voie d'agrégation à la noblesse, dont le statut demeure ambigu : les Sauvan, les Sauteron, les Gallimard de Grasse (anoblis à la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle), le sieur Trastour de Saint-Paul... Pour ces familles, seule la possession de fief semble les distinguer du monde de la roture et c'est, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un élément insuffisant d'autant que ces possessions de fief sont souvent récentes.

D'après les rôles de capitation et les états d'aflorinement, la ville de Grasse compte donc, à la veille de la Révolution, trente familles nobles (dont certaines sont ramifiées en plusieurs branches) auxquelles on peut ajouter les trois familles de Saint-Paul et vingt-deux familles qui résident sur leurs terres ou dans des villes de moindre importance, soit cinquante-cinq familles ayant quelque apparence de noblesse installées dans le ressort de la sénéchaussée au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>.

---

<sup>3</sup> Archives communales de Grasse, Capitation de 1727, 1735 et 1747. D'après M. Moresco, *La Société à Grasse au cours de la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise, Nice, 1973.

Les patronymes relevés sont : Barbaroux, Bayon, Clermont, Cresp, Durand-Sartoux, Fanton, Flotte, Funel, Gallimard, Geoffroy, Isnard, Lisle, Lombard, Mougins, Pontevès, Puget, Rabuis, Sabran, Tardiny (sans doute Tardivy), Théas, Villeneuve.

<sup>4</sup> *Idem*. Ecuyers : Accaron, Ainesy, Carpillat, Crézien (sans doute Marin-Crézien), Niel, Vitalis.

<sup>5</sup> *Idem*. Chevaliers : Bompar et Durand (déjà cité comme seigneur)

<sup>6</sup> ADAM, C 99, Capitation de 1789.

<sup>7</sup> Archives départementales des Bouches-du-Rhône, C 1842.

<sup>8</sup> Cf. tableau en annexe.

Il convient de préciser que nous n'avons pas pris en compte un certain nombre de maisons qui apparaissent ponctuellement dans ces documents mais ne sont pas durablement ancrées dans l'espace grassois. Ainsi, la famille Nicolas doit faire ses preuves à Grasse lors des réformations de noblesse, mais il s'agit d'une famille du Poitou qui quitta la Provence assez rapidement. D'autre part, il existe plusieurs familles présentes dans la sénéchaussée, souvent par la possession d'un fief, mais qui sont véritablement implantées dans d'autres provinces. Certains résident en Provence, dans les sénéchaussées du Nord ou de l'Ouest : les Pape, seigneurs de Saint-Auban, de la sénéchaussée de Digne ou les Panisse-Passis (Caussols, Cipières, Gaudalet, Villeneuve, Loubet) originaires du Comtat et installés à Aix<sup>9</sup> et les Laurens de Brue, seigneurs de Vaugrenier et également officiers au Parlement installés en Provence occidentale. D'autres sont implantés dans les provinces voisines comme les Saint Ferréol, seigneurs d'Amirat, résidant à Montélimard. Enfin, de nombreux seigneurs de fiefs sont implantés principalement dans le comté de Nice ou dans les États du Piémont : les Blanqui (Nice), seigneurs d'Aiglun ; les Arengo (Vintimille), seigneurs de la Roque Esteron ; le comte de Gattières (Turin). Certes, plusieurs membres de la noblesse grassoise résident à Aix, voire à la cour, car ce sont de grands seigneurs ou qu'ils sont officiers du parlement de Provence, mais leur nom a été retenu dans la mesure où leur famille est implantée depuis plusieurs générations en Provence orientale, qu'ils y ont conservé des fiefs et souvent des parents, même non fieffés. On peut citer, à titre d'exemple, les Grimaldi d'Antibes. Il s'agit aussi, parfois, de branches cadettes de maisons plus importantes implantées dans le pays aixois, comme les Barlatier-Mas.

#### • Les origines de la noblesse grassoise

Il n'est pas toujours aisé de déterminer l'origine de la noblesse de ces familles, même lorsque leur noblesse elle-même ne fait pas de doute et qu'elle est reconnue par leurs contemporains notamment par le biais des qualifications, ce qui est finalement le seul critère valable pour l'historien. En effet, au-delà des vérifications de noblesse, dont l'exhaustivité n'est pas parfaite, les gentilshommes ne sont pas contraints d'apporter des preuves de leur noblesse. Lorsqu'ils choisissent de le faire, notamment pour accéder à des charges ou des privilèges réservés à la noblesse, ils peuvent assez souvent falsifier ces preuves que ce soit dans le but de masquer leur origine roturière ou d'accroître leur prestige, comme nous le verrons plus loin. Il faut ainsi reconstituer à partir des archives elles-mêmes le parcours de ces familles. Sur les cinquante-quatre familles identifiées, il a été possible de déterminer avec quelque certitude les origines de trente-et-une d'entre elles, notamment grâce aux recherches effectuées par François Paul Blanc et aux dossiers familiaux conservés aux Archives départementales.

#### Les origines de la noblesse de la sénéchaussée de Grasse au XVIII<sup>e</sup> siècle

Origine	X <sup>e</sup> XI <sup>e</sup>	XII <sup>e</sup>	XIII <sup>e</sup>	XIV <sup>e</sup>	XV <sup>e</sup>	XVI <sup>e</sup>	XVII <sup>e</sup>	XVIII <sup>e</sup>	Total
Immémoriale	6		1	1					8
Anoblissement									
Par lettre					2	1	1	2	6
Par charge					1	1		3	5
Agrégation									
Par les femmes					1				1
Par possession de fief					1	5	1		7
Par qualification					2	1			3
Par possession de fief et qualification						1			1
<b>Total</b>	6		1	1	7	9	2	5	<b>31</b>

<sup>9</sup> Les Panisse-Passis se sont installés à Villeneuve-Loubet au XIX<sup>e</sup> siècle.

Comme on peut le constater, la noblesse grassoise présente tout l'éventail des origines nobiliaires avec huit familles de noblesse chevaleresque, onze familles anoblies et douze familles agrégées au second ordre par divers moyens. On peut toutefois remarquer une assez bonne tenue de la qualité nobiliaire avec dix-neuf familles de noblesse « authentique » pour seulement douze familles de noblesse « usurpée » (selon les critères strictement juridiques). Des études plus générales sur la Provence ont permis de montrer que les anoblis et les agrégés constituent une très large part du second ordre. D'après la description des 849 familles rassemblées dans les volumes du nobiliaire d'Artefeuil, la noblesse récente domine largement, avec 81% de familles entrées dans le second ordre après 1550. En effet, il est désormais acquis que la noblesse française connaît un large mouvement de renouvellement au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, le nobiliaire d'Artefeuil étant essentiellement fondé sur des mémoires préparés par les familles, il faut encore compter davantage sans doute de noblesse récente. Au contraire, la noblesse chevaleresque est minoritaire, représentant avec toute l'indulgence de ce catalogue, à peine 5% de l'ensemble. Le chiffre serait plus faible encore si l'on considérait comme éteintes toutes les familles dont le nom et les armes ont été relevés, après qu'elles sont tombées en quenouille ou faute de descendants directs. La noblesse dite « de race », selon les critères des réformations, constitue à peine 13 % du total<sup>10</sup>. Du point de vue de notre estimation, il convient donc de prendre en compte le fait que les familles dont l'origine reste indéterminée appartiennent sans doute à la catégorie des agrégés à la noblesse, ce qui atténue le caractère apparemment singulier de la sénéchaussée de Grasse. Il est cependant certain que les familles chevaleresques sont, proportionnellement, plus nombreuses en Provence orientale car bon nombre de familles récentes, issues du négoce et entrées dans la noblesse au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, sont liées au Parlement et installées en Provence occidentale.

Parmi les familles dont la noblesse n'est pas fondée juridiquement, il est également important de noter que la plupart ont été maintenues au cours des réformations et que les nobles de « race » représentent vingt-et-une familles sur vingt-sept. Dans ce cadre précis, la noblesse de race correspond en fait à une noblesse reconnue, mais qui n'est fondée sur aucun titre primordial. Cette dernière remarque permet de poser une question essentielle en ce qui concerne les origines de la noblesse : celle du mythe des origines.

### • **Le discours sur les origines : les notices de *l'Histoire héroïque et universelle de la Noblesse de Provence***

La noblesse relève de deux modes d'acquisition bien distincts : l'acquisition par le sang, ou la race, qui est la noblesse immémoriale ou chevaleresque et l'acquisition par anoblissement du fait du prince. Or, ces deux « principes » de noblesse entretiennent un rapport hiérarchique que ne parvient pas à résoudre la mise en place progressive d'un statut juridique théoriquement égalitaire. En effet, si la qualité nobiliaire confère un prestige social qui distingue le noble du roturier, les notions d'ancienneté, d'alliance et d'illustration permettent de moduler ce prestige à l'intérieur même du groupe nobiliaire. Il ne faut pas oublier que l'accès à de nombreuses institutions monarchiques ou ecclésiastiques est conditionné par la capacité à fournir des preuves de noblesse et l'exigence, notamment d'ancienneté, devient de plus en plus rigoureuse. Plus que jamais, au dernier siècle de l'Ancien Régime, le destin d'un individu, sa carrière mais aussi son mariage, peut être conditionné par l'origine de son lignage. Certes, la position sociale concrète (fortune, exercice de charges publiques, alliances, réseau de relations) demeure déterminante, mais toute prééminence réclame la reconnaissance d'une légitimité qui se construit elle-même en grande partie en référence aux origines familiales.

Quelle que soit l'origine réelle de la noblesse d'une famille, le discours sur les origines est ce qui importe véritablement : ce discours se doit d'être vraisemblable ou du moins

---

<sup>10</sup> M. Cubells, *Structure de groupe et rapports sociaux au XVIII<sup>e</sup> siècle : les parlementaires d'Aix-en-Provence*, thèse, Université d'Aix-en-Provence, 1980, p. 57.

acceptable car il fonde l'identité sociale de l'individu comme membre d'un groupe de parenté. Le discours sur les origines familiales est donc l'objet d'un travail constant et attentif de la part des membres du second ordre, comme en témoigne la confection des nombreuses généalogies nobiliaires tout au long de l'Ancien Régime. Ces textes ont, en effet, pour objet essentiel d'explicitier de manière argumentée la qualité nobiliaire attachée à un nom et à ceux qui le portent. Dans certains cas, la généalogie est fournie pour répondre à des exigences juridiques (procès autour d'un héritage, dossier de preuves de noblesse). Mais dans d'autres cas, il s'agit d'une opération de prestige destinée à faire connaître au public l'illustration particulière d'une lignée.

C'est à cette dernière préoccupation que répond la publication d'un nobiliaire rassemblant les généalogies des familles nobles de Provence : *l'Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*. Publié à partir de 1757, ce nobiliaire dont l'auteur (Artefeuil) est demeuré inconnu<sup>11</sup> présente la caractéristique de rassembler essentiellement des généalogies rédigées par les familles elles-mêmes.

La publication du nobiliaire d'Artefeuil, qui se fit par souscription, mobilisa toutes les énergies de la province. Le projet semble avoir été rondement mené, grâce à une stratégie efficace qui consista dans un premier temps à appâter les gentilshommes avec un armorial contenant les blasons de toutes les familles nobles, déjà intitulé *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence* et publié en 1754<sup>12</sup>. L'auteur de ce travail, un graveur aixois du nom d'Honoré Coussin, se chargea dans un second temps de solliciter ces mêmes familles, non seulement pour fournir un mémoire de leur généalogie, afin de constituer le nobiliaire proprement dit, mais aussi pour participer financièrement aux frais d'édition. C'est ce qui ressort d'une lettre qu'il adressa peu avant la publication de l'ouvrage à M. de Brun de Favas, de Draguignan<sup>13</sup> :

« Monsieur

Ayant gravé l'armorial général des familles nobles de la province où se trouve compris l'écusson de vos armes dédié et accepté par le corps de la noblesse après l'avoir approuvé par une délibération, par une suite nécessaire il y a une personne de mes amis qui travaille à faire l'histoire de toutes les familles qui sont insérées dans ledit armorial, qui sera la filiation depuis le plus ancien contrat jusqu'à aujourd'hui, l'état des charges et des emplois dans la robe et dans l'épée, ce qui formera deux volumes in-4° dont l'impression va être commencée incessamment. Si vous désirez que l'article de votre famille y soit inséré vous aurès la bonté de m'envoyer au plustot vos mémoires et comme cette impression sera fort dispendieuse, et que l'auteur n'est pas en état de faire en total cette fourniture il n'y a personne qui ne se fasse un plaisir d'y contribuer de quelque chose, qui est 24 Lt pourvu que l'article ne soit pas bien long. Vous pouvès vous informer de M. de Perrot du Bourguet de la façon qu'il a fait à cet égard qui m'a envoyé son mémoire avec son contingent et bien d'autres de Draguignan. »<sup>14</sup>

Celui-ci ne tarda pas à s'exécuter et une semaine plus tard son procureur à Aix lui accusait réception du mémoire et de l'argent, et le félicitait de sa démarche tout en évoquant l'empressement des autres familles à répondre à cette sollicitation<sup>15</sup>. Là encore, la fiabilité des articles est plus que douteuse, et l'intérêt consiste avant tout à confirmer et répandre la

---

<sup>11</sup> A propos des hypothèses émises autour de l'identification d'Artefeuil, voir V. Pietri, *Famille et noblesse en Provence orientale de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la veille de la Révolution*, thèse, Nice, 2001.

<sup>12</sup> Les blasons étaient destinés à être découpés puis collés en face des articles généalogiques du nobiliaire.

<sup>13</sup> Il s'agit de Joseph de Brun de Favas, alors premier consul de Draguignan, issu d'une famille de noblesse usurpée et fort récente, mais dont l'influence locale était importante et qui donna plusieurs officiers de marine, dont un chef d'escadre.

<sup>14</sup> Archives départementales du Var (ADV), 2 J 128, 3 avril 1757, lettre de M. Coussin d'Aix à M. de Brun de Favas, à Draguignan.

<sup>15</sup> *Ibid.*, 14 avril 1757, lettre d'Isnard à M. de Brun de Favas : « Vous avès bien fait de vous rendre aux sollicitations du S<sup>r</sup> Coussin, et vous aurès même pû les prévenir plustot que bien d'autres dont l'empressement n'a pas été désapprouvé ».

mythologie familiale à l'usage de ses pairs, et non à convaincre les commissaires départis pour la vérification des titres.

Il était difficile aux rédacteurs des notices de travestir la vérité quant aux générations les plus récentes, car la mémoire collective eût tôt fait de les rappeler à l'ordre. En revanche, les récits des premiers degrés laissèrent la place à toutes sortes de fantaisies qui n'étaient souvent que la traduction de mythes familiaux construits pour masquer une origine peu glorieuse ou simplement roturière. Avoir sa notice parmi les principales familles de Provence constituait un argument supplémentaire en faveur d'une reconnaissance sociale construite, par ailleurs, sur une multitude de signes de distinction.

Le principal enjeu est de rendre acceptables du point de vue historique des récits dont la fonction est essentiellement mythique. Dans certains cas, il est relativement aisé de se conformer à une telle exigence : lorsque la noblesse provient d'un anoblissement assez récent, d'un octroi de lettre ou de l'exercice de charges anoblissantes. Mais on a constaté que les gentilshommes se présentant comme des anoblis sont minoritaires et, de ce fait, la plupart des notices des nobiliaires rattachent les familles décrites à un certain nombre de principes de noblesse plus flous et plus malléables. Le regard de la noblesse du Siècle des lumières demeure ainsi fixé sur le sombre Moyen Age<sup>16</sup>. L'effet le plus tangible de l'évolution de la critique historique est en effet la disparition des mythes d'origine se rattachant à l'Antiquité gréco-latine. Plus de descendants de Troyens, ni même de Romains, ni même de peuples barbares judicieusement convertis<sup>17</sup>. Le gentilhomme provençal tire le fil de sa filiation au mieux jusqu'au Xe siècle et plutôt au XIe siècle. Historiens et experts en fait de noblesse ont déterminé que c'est à cette époque que les noms deviennent « fixes et héréditaires »<sup>18</sup>. Il apparaît désormais fantaisiste de se projeter dans un passé plus lointain, sur lequel les sources dignes de foi sont trop rares. De même, la plupart des familles renoncent, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, à établir un lien avec les maisons royales<sup>19</sup> et se contentent de plus en plus d'une simple souveraineté, du moins dans leurs généalogies<sup>20</sup>.

Pour rendre compte de ces traits communs et de la diversité des récits d'origine nobiliaires, nous avons analysé les notices de l'*Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence* d'Artefeuil concernant les familles de Provence orientale. Il s'agit d'un ensemble de vingt-trois familles, installées au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la sénéchaussée de Grasse dont une généalogie plus ou moins sommaire est insérée dans le nobiliaire. Certaines familles, anoblies tardivement, comme les Court (achat d'une charge de secrétaire du roi en 1783), ne figurent pas dans le catalogue. D'autres n'ont pas jugé bon d'envoyer un mémoire sur leurs origines ou n'ont pas pu se le permettre, soit pour des raisons financières, soit parce que leur noblesse, mentionnée dans les documents grassois, n'était pas assez assurée pour affronter le jugement d'un public plus large.

Nous avons concentré notre attention sur le premier degré de filiation, sur les premiers titres mentionnés et sur les premières dates fournies, dont la combinaison permet d'ancrer les familles dans la noblesse et de forger les mythes d'origine. Cette analyse a permis de mettre en lumière l'existence de quatre cas de figure qui se distinguent en fonction de l'ancienneté de

---

<sup>16</sup> Voir à propos de la constitution de la notion de Moyen Age à l'époque moderne, K. Pomian, *op. cit.*, p. 94-98.

<sup>17</sup> Voir à ce propos R. Bizzocchi, « La culture généalogique dans l'Italie du seizième siècle », *Annales ESC*, n°4, Juillet-août 1991, p. 791. L'auteur analyse, entre autres, l'origine et le développement des légendes généalogiques se rattachant à l'Antiquité dont il explique la vogue par les spécificités de la culture humaniste : « Par bien des aspects, les intérêts et les préférences des humanistes contribuent au contraire, non pas à affaiblir, mais à renforcer très naturellement le sentiment que toute chose dérive et dépend de l'Antiquité ».

<sup>18</sup> Voir à ce propos K.-F. Werner, « Liens de parenté et noms de personnes. Un problème historique et méthodologique », in *Famille et Parenté dans l'Occident médiéval*, Rome, 1977, p. 13-18.

<sup>19</sup> Il semble en effet qu'après les prétentions autour d'origines antiques, rapidement rendues inopérantes par les découvertes de l'histoire érudite, de nombreuses familles ont reconstruit leurs mythes d'origine autour d'une éventuelle descendance royale. On en trouve de nombreux exemples dans les nobiliaires du XVII<sup>e</sup> siècle et notamment celui de l'abbé Robert de Briançon.

<sup>20</sup> Ces prétentions semblent se prolonger, voire se transférer sur d'autres symboles de la mémoire familiale comme les titres ou encore les blasons.



la noblesse mais aussi de son authenticité : la noblesse chevaleresque authentique, la noblesse « relevée » par rattachement à une maison chevaleresque, la noblesse construite à partir d'une agrégation et enfin l'anoblissement. Il faut ajouter à cela l'importance des mythes d'origine construits autour de la « transmigration » c'est-à-dire d'une origine étrangère, qu'elle soit fictive ou réelle, que l'on retrouve dans les différentes configurations que nous venons d'indiquer.

Il existe dans la sénéchaussée de Grasse, huit maisons de noblesse chevaleresque authentique : les Barcilon, les Castellane, les Grasse, les Grimaldi, les Flotte, les Pontevès, les Sabran et les Villeneuve. Leur ancienneté, qui est fixée au mieux au X<sup>e</sup> siècle (Castellane, Pontevès et Grasse), au XI<sup>e</sup> siècle (Flotte), au XIII<sup>e</sup> siècle (Villeneuve) ou au XIV<sup>e</sup> siècle (Barcilon et Grimaldi), est prouvée à partir de documents originaux (chartes), de mentions dans les ouvrages d'historiens et parfois sur une simple affirmation. La maison de Castellane est ainsi citée « dans les Chartres du Xe, XIe et XIIe siècle », ce que confirment « les Auteurs qui en ont parlé ». Henri de Flotte est mentionné par un cartulaire de 1080. Le plus ancien représentant de la famille de Pontevès est connu par Artefeuil comme seigneur de fief en 993, sans qu'il ne fournisse au lecteur de références autres que sa bonne foi. La tige de la maison de Villeneuve est Raimond, connu en Provence depuis l'an 1130 selon ce que rapportent Nostradamus et Bouche, deux historiens de la Provence. Le premier titre original est l'inféodation des terres de Trans, des Arcs et Esclans en 1201. Les Grasse sont connus par une charte du Xe siècle. Les Sabran possédaient une partie de la ville d'Uzès en souveraineté et sont mentionnés pour la première fois dans une donation de 1066. Enfin, les Barcilon sont connus par Thomas de Barcilon « qui vivait à Barcelone en 1330 ». Artefeuil ne fait pas preuve d'une grande rigueur historique, mais il est vrai que ces maisons sont bien connues, du moins que leur origine chevaleresque ne fait pas de doute.

Il faut ici traiter à part le cas des Grimaldi en raison de leur parenté avec la maison souveraine de Monaco. En effet, si chacun sait alors que les Grimaldi sont issus d'une famille guelfe de Gênes réfugiée en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle et qui a obtenu l'inféodation de plusieurs terres, notamment Beuil et Antibes, la notice du nobiliaire reprend les prétentions des Grimaldi de Monaco à descendre de « Grimoald, comte de Flandres, Maire du Palais de France, qui vivait l'an 700 ». En effet, les Grimaldi veulent par cette construction généalogique se rapprocher de la maison de France en reprenant la figure de Maire du Palais qui renvoie à la fondation de la dynastie capétienne.

Ces familles se contentent - elles de l'ancienneté de leurs origines ? C'est fort rare. Dans les mémoires fournis, s'ils l'ont été, elles renforcent leur prestige de trois manières : en prouvant une participation aux grands événements historiques, ou du moins une appartenance à la haute noblesse du temps, en affirmant une possession « en souveraineté » de leurs fiefs, ou en rappelant une origine étrangère qui suggère une appartenance à la noblesse plus ancienne encore. D'après Artefeuil, Raimond de Villeneuve participa à la guerre entre le comte de Provence et Etiennette des Baux dans le parti de cette dernière, de même qu'Arnaud de Flotte, fils d'Honoré, dans le parti du comte de Provence et Boniface de Castellane fut choisi « pour être arbitre des différens qu'il y avoit entre l'Abbé de St Victor de Marseille, & celui de St Honoré de Lérins. Il fut garant d'Idelphons, Comte de Provence, dans un traité fait entre ce dernier Prince et le Comte de Nice ». Les maisons de Castellane et de Sabran sont dites souveraines. Les Flotte sont originaires du Dauphiné « où ceux de ce nom sont connus de toute ancienneté ». Enfin, les Villeneuve, les Castellane et les Barcilon seraient venus d'Espagne et les Vintimille d'Italie, pays dans lesquels ils appartenaient à la plus haute noblesse, à des maisons souveraines voire royales. Seuls les Barcilon se montrent modestes et fort proches de la réalité de la documentation disponible au sujet de leurs origines.

Ces prétentions se retrouvent dans certaines familles agrégées à la noblesse, mais ce qui caractérise sans doute davantage les maisons chevaleresques, et plus largement les familles qui ont de solides certitudes à propos de leur ancienneté, c'est l'existence d'un débat historique autour de la question de leurs origines. Pour les Castellane, c'est l'origine de leur

souveraineté qui n'est pas tranchée, entre une descendance de la maison royale de Castille et la reprise du nom de la cité dont ils étaient souverains, pour les Pontevès, leur lien avec la maison d'Agoult, pour les Villeneuve, leur appartenance à la maison royale d'Aragon. S'il ne se prononce pas à propos des Castellane<sup>21</sup>, Artefeuil réfute les prétentions royales des Villeneuve<sup>22</sup> et penche ouvertement pour la thèse la moins flatteuse. Il affirme cependant que cela ne nuit en rien au prestige de cette lignée, bien au contraire. Son enracinement provençal, plus réaliste, et son illustration, dont les traces sont conservées dans l'histoire de Provence, doivent suffire. Une position très proche de celle adoptée par les Barcilon.

Ces différents éléments se retrouvent dans les notices de familles agrégées à la noblesse de manière plus ou moins déformée. Les histoires les plus proches, dans leur contenu et leur structure, sont développées par les familles qui s'entent sur des maisons chevaleresques. Tout l'art consiste, pour elles, à trouver la faille qui leur ouvre un passage pour relier leur filiation à ces maisons, parfois éteintes, parfois encore représentées. Les Blacas illustrent la première configuration. Ils ont relevé un nom éteint et l'on peut dire que leur usurpation ne l'est qu'à demi puisqu'ils sont réellement apparentés à la famille dont ils ont pris le nom, mais par les femmes et sans titre de noblesse. Le plus ancien document connu concernant les Blacas est un traité de Paix auquel était présent Blacas de Blacas, seigneur d'Aups, en 1178. La notice d'Artefeuil révèle sans trop d'inexactitude la manière dont s'est formée la branche des Blacas-Carros : « [...] la branche des seigneurs de Carros, terminée en la personne d'Honoré de Blacas, dont la veuve porta les biens dans la maison de Durand. »<sup>23</sup>

Le détour est subtil, le mensonge par omission : la maison de Durand est alors bourgeoise.

Nous en arrivons maintenant à un troisième cas de figure. Il s'agit de familles présentées comme nobles, parfois comme nobles de race, et qui cependant ne fournissent quant au premier degré de leur généalogie, que des indications très vagues qui prouvent, tout juste, la filiation et certainement pas la noblesse. Elle reproduisent ainsi les schémas admis pour la noblesse chevaleresque, utilisant à leur profit les incertitudes historiques sur des époques reculées. Ainsi, « la famille de Bompar, habituée à Grasse est une branche de celle qui vivait à Aix dans le XVe siècle. Guillaume de Bompar fut le premier qui se retira à Grasse où il fonda une chapelle le 8 avril 1498 ». Un tel schéma, parfaitement acceptable pour des périodes reculées, l'est sans doute bien moins pour l'extrême fin du XVe siècle pour laquelle on peut supposer que des actes notariés plus probants devraient être disponibles. Lorsque l'origine des familles est ainsi laissée dans une certaine indétermination, des preuves de noblesse, plus ou moins convaincantes, ne sont apportées que pour les degrés suivants, parfois à plusieurs générations d'écart.

Reste à envisager la situation des maisons qui rapportent des titres de noblesse dès le premier degré. Il s'agit de treize familles anoblies par exercice de charges<sup>24</sup> et de trois familles anoblies par lettres<sup>25</sup>. Dans leur cas, la noblesse est certaine<sup>26</sup> et il ne paraît pas

---

<sup>21</sup> Artefeuil, *op. cit.*, I-226, « Catellane » : « Les Auteurs qui en ont parlé [...] sont de différens sentimens sur l'origine de sa Souveraineté. Les uns prétendent qu'elle la tenoit des Princes de Castille, ils en jugent par la conformité du nom & d'armes qu'il y a entre cette Maison & le Royaume de Castille ; les autres assurent au contraire que la Maison de Castellane tenoit sa Souveraineté de la Ville même qui porte son nom, dont Guillaume de Castellane se rendit Maître dans le dixième siècle pendant la décadence de l'Empire. Quoiqu'on ne puisse rien dire de positif sur un point qu'on ne sauroit éclaircir à travers l'obscurité des tems, on peut cependant assurer, sans craindre d'être démenti, que la Maison de Castellane, est une des plus anciennes et des plus illustres de Provence. »

<sup>22</sup> Artefeuil, *op. cit.*, II-507, « Villeneuve » : « sans faire monter leur origine jusques aux Comtes de Barcelonne, Rois d'Aragon, dont ceux de cette Maison se prétendent issus ; leur ancienneté en Provence, leurs alliances avec plusieurs Maisons Souveraines, les grands hommes qu'il y a eu parmi eux, la possession d'une quantité considérable de grands fiefs, tout constitue en leur Maison, ce qui caractérise les plus grandes du Royaume. »

<sup>23</sup> Artefeuil, *op. cit.*, I-149, « Blacas ».

<sup>24</sup> Albert, Arbaud, Baudrier, Brouilhony, Commendaire, Cuers, Lombard, Magniol, Perier et Perrot.

<sup>25</sup> Astroin, Camelin et Fabry.

nécessaire de recourir aux artifices précédemment évoqués. Mais cette noblesse est souvent récente, notamment en ce qui concerne les charges de finance. La plupart des notices laisse ainsi apparaître une volonté de faire remonter plus loin que le titre primordial la présomption de noblesse.

Ces derniers cas démontrent, s'il le fallait encore, que les gentilshommes provençaux, qu'ils se soient agrégés ou qu'ils aient obtenu un titre de noblesse, ont non seulement le désir de prouver leur appartenance au second ordre, mais encore celui de rendre leur lignée aussi ancienne et illustre que possible. Le moyen le plus efficace, mais le plus difficile, est de s'enter sur une famille chevaleresque. Le plus courant est de construire une apparence d'honorabilité, confirmée ou non par des titres en règle, mais surtout par les alliances et la réputation. Le mythe du héros fondateur sort quelque peu affadi de cette confrontation. En effet, si l'on met à part les ancêtres éponymes des maisons chevaleresques, authentiques ou relevées, on ne trouve guère parmi les premiers degrés de valeureux guerriers ni même d'illustres personnages.

La proximité géographique, mais aussi culturelle et historique de l'Italie et de l'Espagne a conduit un grand nombre de familles provençales à élaborer leur histoire autour d'une transmigration. Cette démarche présente l'avantage d'éviter de justifier par des titres une ancienneté suggérée, qui se rapproche de l'idée d'une immémorialité. Elle présente, en outre, l'avantage d'une certaine vraisemblance, par l'utilisation d'épisodes historiques, et notamment de guerres ou d'installation en Provence de souverains d'origine étrangère. Combien de familles arrivées dans les suites de la reine Jeanne, en provenance du royaume de Naples, ou des Anjou de Catalogne, ou encore d'un quelconque pape de la période avignonnaise ? Combien de nobles italiens réfugiés en Provence, chassés de leur ville d'origine par les guerres entre Guelfes et Gibelins ou même par la chute de la maison d'York lors de la guerre des deux roses ? Mais combien aussi qui justifient à peine leur départ ? Dans la présentation du nobiliaire d'Artefeuil par *l'Année littéraire*, cette pratique, bien individualisée, est le sujet de sarcasmes qui montrent que les contemporains étaient rarement dupes : « La Provence est le pays qui fournit le plus de nobles. Plusieurs savants se sont efforcés de remonter à leur origine. [...] Remarquez que les Provençaux prétendent presque toujours tirer leur origine d'Italie ; ils ajoutent ordinairement un *o* ou un *i* sur leurs noms et les voilà entés sur les meilleures maisons, fondés sur ce proverbe : *A beau mentir qui vient de loin..* »<sup>27</sup>

Le procédé est quasiment le même en ce qui concerne les origines françaises, c'est-à-dire d'autres provinces du royaume au moment où la Provence était un État souverain. Les provinces les plus citées sont limitrophes : Dauphiné et Languedoc, mais aussi Auvergne et parfois Guyenne ou comté de Toulouse.

Dans le cas des maisons de la sénéchaussée de Grasse, huit familles affirment venir de l'étranger, et trois d'une autre province. Il s'agit tout d'abord des familles chevaleresques, avec sans doute une bonne part de vérité : les Villeneuve sont venus de Barcelone à la suite du roi d'Aragon, les Vintimille, souverains de l'État-cité du même nom, se sont installés en Provence à la faveur d'un échange de terres avec Charles d'Anjou, comte de Provence. Les Flotte tirent leur origine de la province du Dauphiné. On peut y ajouter les d'Authier, dits de Sisgaud, originaires d'Allemagne et les Raimond d'Eoux qui auraient accompagné la reine Jeanne en provenance du royaume de Naples. Les Felix, les Descrivan et les Revel affirment également venir d'Italie, tandis que les Brouilhony seraient originaires d'Angleterre et les Badier et les Sassy d'Auvergne.

Toutes ces origines, qu'elles soient réelles ou construites de toutes pièces, sont utilisées de manière à renforcer la structure mythique des récits d'origine. Du point de vue de la structure d'abord. Dans ces récits, la période « étrangère » permet de rendre compte d'un

---

<sup>26</sup> Il existe néanmoins des cas litigieux, lorsque les charges n'ont pas été exercées assez longtemps pour conférer la noblesse.

<sup>27</sup> *L'Année littéraire*, 1759, t. IV, p. 272.

laps de temps plus ou moins flou, plus ou moins long, qui précède l'enracinement. Il y a, dans un premier moment, une période d'existence supposée honorable, puis l'arrivée en Provence, plus ou moins justifiée, et enfin l'enracinement, par mariage, par acquisition d'une terre, par exercice d'une charge, les trois à la fois ou n'importe quelle combinaison comprenant au moins un de ces éléments.

Le rattachement des familles nobles à des origines étrangères n'est pas une innovation de l'époque moderne. Il s'agit davantage de la diffusion au niveau de la moyenne et petite noblesse de mythes développés au Moyen Age dans les maisons souveraines et dans la haute noblesse. Les fondements de ces mythes généalogiques étaient alors plus nettement politiques<sup>28</sup>.

La noblesse de la sénéchaussée de Grasse apparaît ainsi comme un ensemble très hétérogène et surtout fortement contrasté qui se compose de deux ensembles : d'une part, une noblesse ancienne et prestigieuse qui vit en étroite relation avec quelques gentilshommes agrégés au XVI<sup>e</sup> siècle et qui bénéficient d'une excellente insertion dans le monde nobiliaire, d'autre part une petite noblesse à peine sortie de la roture ou en voie d'anoblissement qui ne dispose que d'un très faible rayonnement social. Le contraste semble ici plus marqué qu'en Provence occidentale à la présence du Parlement mais aussi de Marseille et de ses activités commerciales contribuent à rapprocher noblesse ancienne et plus récente en raison de niveaux de fortunes plus proches.

Cette relative modestie de la noblesse grassoise se retrouve dans les discours tenus autour des origines qui sont dans l'ensemble très discrets (voire inexistant) et se caractérisent par une intervention « raisonnable » que l'on retrouve moins à mesure que l'on s'approche du Rhône, en tout cas d'après les notices du nobiliaire d'Artefeuil.

Il n'en demeure pas moins que l'on retrouve en Provence orientale les mêmes caractères qui font toute la complexité du second ordre provençal et français. En effet, la distinction entre noblesse et roture demeure délicate de la même manière que les hiérarchies qui traversent le second ordre s'expriment subtilement dans la mise en scène des origines.

---

<sup>28</sup> Voir à ce propos F. Mazel, « Mémoire héritée, mémoire inventée : Guilhem des Baux, prince d'Orange, et la légende de Guillaume d'Orange (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », in C. Carozzi et H. Taviani-Carozzi (dir.), *Faire mémoire. Souvenir et commémoration au Moyen Age*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1999, p. 192-227. L. Ripart, « Le mythe des origines saxonnes de la maison de Savoie », *Razo*, n°12, p. 147-161. C. Beaune, *Naissance de la nation France...*, *op. cit.*, p. 51 sqs.